

## OPTION HIPPOLOGIE-ÉQUITATION

### Seconde Générale et Technologique Bac S - Bac Technologique STAV

#### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le LEGTA de Vendôme propose l'enseignement facultatif : "**Hippologie et Equitation**"

Il offre la possibilité d'obtenir des points supplémentaires aux sessions des Bac S et STAV. Il ne nécessite aucun pré-requis particulier.

Il offre aux élèves la possibilité d'exercer une **Activité Physique et Sportive (APS)**, d'acquérir des connaissances et des savoir-faire pour utiliser les chevaux en toute sécurité.

Outre un élargissement des connaissances relevant de l'équitation (mise en selle, dressage, saut d'obstacles, jeux équestres, sorties extérieures...) et de l'hippologie, l'option peut apporter une information relative aux "métiers" de l'élevage et de la valorisation du cheval.

Le volume horaire de 3 heures hebdomadaires est réparti en 2 heures pour l'équitation et 1 heure pour l'hippologie.



#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

##### Progresser dans le niveau par le passage de galop :

- **débutant** : obtenir le galop 1 et débiter la préparation du galop 2.
- **galop 1 à 3** : préparer le galop supérieur.
- **galop 4 à 6** : préparer deux des disciplines du galop supérieur (dressage, saut d'obstacles) et valider les connaissances d'accompagnement à la pratique de l'équitation.



## Déroulement de la formation

L'enseignement s'articule autour des examens (galops) établis par la Fédération Française d'Équitation (FFE). Pour que cette option soit prise en compte dans le cadre du baccalauréat, les élèves doivent être évalués *a minima* sur un galop supérieur à celui détenu à l'entrée de la formation.

Tout au long de leur formation, les élèves ont la possibilité de faire valider leur galop auprès de la FFE. L'obtention du galop ne sera effective que s'ils obtiennent la moyenne dans chacune des épreuves composant celui-ci.



## Moyens pédagogiques

Afin de disposer de personnel qualifié, d'une cavalerie et d'équipements appropriés à l'enseignement de l'équitation, un partenariat est mis en place avec un centre équestre situé à proximité du lycée.

Affilié à la FFE, ce centre bénéficie également du certificat d'agrément délivré par le Comité National des Écoles Françaises d'Équitation (CNEFE).

Les séances d'équitation et les cours d'hippologie sont assurés par les moniteurs brevetés d'État du Centre équestre.



## Évaluation

Les épreuves d'équitation pratiques et théoriques sont adaptées au niveau des élèves selon les modalités et critères existants établis par la FFE.

L'hippologie est évaluée en référence aux connaissances générales également exigées par la FFE.

Dans le cadre de l'examen des Baccalauréats S et STAV, l'évaluation est réalisée sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).

L'hippologie et l'équitation sont prises en compte à part égale dans l'évaluation.



## Financement

Pour l'année scolaire 2016–2017, le coût de la séance d'équitation est fixé à \*10€ .

La participation financière et la prise d'une licence fédérale obligatoire \*(26€) sont à la charge des familles. La facturation s'effectuera par trimestre (tout trimestre engagé est dû).

Tout justificatif d'absence devra être remis à l'enseignant référent au plus tard à la séance suivante. Au-delà, celle-ci sera facturée.

\* Sous réserve d'une modification au 1er janvier 2016.

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

BP 106-AREINES-41106 VENDOME cedex

02-54-67-44-00

[legta.vendome@educagri.fr](mailto:legta.vendome@educagri.fr)

[www.legta41.educagri.fr](http://www.legta41.educagri.fr)

